

CREDIT AGRICOLE D'ILLE-ET-VILAINE

Société coopérative à capital et personnel variables
Siège social : 45, boulevard de la Liberté – 35000 RENNES
Siret 775 590 847 00015 - APE 651 D

**Descriptif du programme de rachat de ses propres certificats coopératifs
d'investissement, autorisé par l'Assemblée Générale ordinaire des sociétaires**

du 28 mars 2008.

I – Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur

13 778 CCI, représentant 0.61 % de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale, et 0.23 % du capital social.

Ces titres sont détenus au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie approuvée par l'AMF, et conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux.

II – Répartition des objectifs par titres de capital détenus

La totalité des CCI détenus sont affectés à l'objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

III – Objectifs du programme

La finalité unique du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement est d'assurer l'animation du marché de ces titres par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

IV – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat

1- Part maximale du capital à acquérir par la Caisse Régionale

La Caisse Régionale est autorisée à acquérir et à détenir un maximum de 4 % de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant son capital, soit 91 090 certificats coopératifs d'investissement.

2 - Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : certificats coopératifs d'investissement cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment B)
Libellé : CCI du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine
Code ISIN : FR 0000045213

3 – Prix maximal d'achat

L'acquisition de ces titres dans le cadre de ce programme se fera sur la base du prix maximal fixé par l'assemblée, soit 150 € par CCI.

V – Durée du programme

18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 mars 2008, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2009.

VI – Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 01 avril 2007 au 29 février 2008	
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 29 février 2008 : 0,61 % du nombre de CCI et 0,23 % du nombre de titres composant le capital	
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0	
Nombre de titres détenus en portefeuille au 01 avril 2007 : 6 720 CCI (dont 6 720 détenus au travers du contrat de liquidité)	
Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2008 : 13 778 détenus en totalité au travers du contrat de liquidité	
Valeur comptable du portefeuille au 1 ^{er} avril 2007: 595 429.64 €	
Valeur de marché du portefeuille au 29 février 2008 : 818 935.65 €	

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Période allant du 02/04/2007 au 29/02/2008				
Nombre de titres	14 445	7 387	NEANT	NEANT
<i>Dont contrat de liquidité</i>	14 445	7387		
Cours moyen de la transaction	74.72 €	79.39 €		
Montants (en €)	1 079 241.97 €	586 403.98 €		